

Sommaire

Préface	4
1. Les TMS : premier problème de santé au travail en Europe	7
Troubles des membres inférieurs, une pathologie oubliée	10
2. Description et causes	12
De quoi parle-t-on ?	12
Chaque type de TMS est-il limité à une seule zone du corps ?	13
Description du phénomène TMS	15
Facteurs de risque ou causes probables	17
Travailleurs les plus exposés par secteur et selon la localisation anatomique	22
3. Impacts humains, économiques et sociétaux	25
Impacts humains	26
Impacts sur la vie professionnelle des travailleurs	27
Impacts économiques	27
4. Les instruments législatifs européens	32
Le cadre législatif existant	33
Le modèle préventif européen	34
L'approche ergonomique moderne	34
Cibler la prévention primaire	35
5. Pistes pour un plan d'action syndical anti-TMS	38
Une mobilisation de tous les acteurs contre les agents causaux	38
Les mécanismes qui fonctionnent	39
Une indispensable mobilisation syndicale	43
6. Conclusions	47

Bibliographie	50
Annexes	54
1. Diversité des TMS selon la structure anatomique ou le type d'atteinte	54
2. Réponse de la CES aux propositions contenues dans la seconde phase de la consultation des partenaires sociaux sur les TMS d'origine professionnelle	55

Préface

Les évaluations récentes, en particulier celles du quatrième rapport de la Fondation de Dublin sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, indiquent de façon concordante que les troubles musculosquelettiques (TMS) restent la première préoccupation des travailleurs européens.

Tout se passerait donc comme si, là où des efforts (législations, guides, statistiques, etc.) et où des moyens (formations, campagnes de sensibilisation, etc.) ont été mis en œuvre depuis bientôt 20 ans, ces initiatives ne produisaient pas le moindre effet et constituaient du fait de leur inefficacité ou de leur inadéquation un monstrueux gaspillage de ressources. Gaspillage car non seulement l'inefficacité des instruments et des moyens développés est prouvée mais surtout du fait, outre les dépenses engagées, des coûts en cascade qui en résultent.

Il ne faut pas se méprendre sur les répercussions de ces coûts : les premiers et les plus élevés des coûts inéluctablement liés aux TMS ne s'expriment pas en euros ! Les coûts que nous considérons sont en effet des coûts humains. Ils se manifestent par des souffrances et par des altérations fonctionnelles, comme les douleurs articulaires ou musculaires lors de chaque mouvement ou l'impossibilité de plier qui les genoux qui le dos ou les poignets.

Ces douleurs et handicaps fonctionnels au travail ont des répercussions incalculables sur les gestes et postures de la vie de tous les jours, qu'il s'agisse de tâches ménagères, de bricolage, de déplacements pour faire ses courses ou aller faire traiter ses rhumatismes, etc. Si l'origine de ces troubles se situe le plus souvent au travail, où semaine de 40 heures après semaine les mêmes gestes et postures, les mêmes efforts, les mêmes charges physiques et mentales sont répétés, leurs retentissements vont bien au-delà de ce travail. Celui-ci devient alors harcelant à distance, durant les "loisirs", au travers de douleurs lancinantes et d'incapacités fonctionnelles qui obèrent dangereusement la qualité de vie des travailleurs. Ce sont ces répercussions individuelles et, par ricochet, sociétales qui forment les premières expressions du coût des TMS induits par le travail.

Expression individuelle d'abord car synonyme de douleurs lors de l'exécution d'un travail dont les effets délétères sont multipliés par le poids du vieillissement physiologique et le handicap cumulé au cours

d'années de travail lourd. La difficulté ou l'incapacité, totale ou partielle, de travailler se traduit, en outre, par des pertes de revenus et l'altération des compétences non maintenues au "top niveau" dans un univers de plus en plus compétitif. Enfin, parce qu'au prix de la douleur à payer à chaque mouvement s'ajoute celui des soins et de la rééducation alors que les revenus s'amenuisent.

Expression sociétale également, parce que ces "cas de TMS" encombrant les unités de soins (chirurgie, radiologie, orthopédie, rééducation) déjà surchargées par des pathologies courantes – moins évitables et plus accidentelles – et l'insuffisance criante de ressources en Europe. Songeons à la rareté du personnel de soins qu'il nous faut aujourd'hui "importer" ! Les TMS touchent à ce point de nombreux travailleurs que les systèmes de protection sociale doivent couvrir des frais en préparations pharmaceutiques pharamineux. Par ailleurs, les pertes en productivité qu'ils provoquent altèrent considérablement la contribution des entreprises au bien-être social. À ces coûts s'ajoutent aussi ceux injustement mutualisés par des entreprises et organisations peu regardantes qui "cassent du travailleur" et en font supporter la charge par la société tout entière, et ce y compris par les autres organisations et entreprises plus respectueuses de l'humain, des règles et des bonnes pratiques en matière de santé au travail.

Et pourtant, les liens causaux des TMS au travail sont bien connus et largement documentés dans une littérature scientifique qui forme un corpus de connaissances accumulées sans aucun pareil. Mais d'aucuns continuent de pérorer ou, stratégiquement, de soutenir que les liens de cause à effet sont trop ténus...

Les rapports écrits – suite à une analyse de risque – qui indiquent clairement que les mouvements répétitifs, les charges lourdes, les mouvements aux limites des amplitudes articulaires, les vibrations et les postures trop longtemps maintenues favorisent l'apparition de TMS sont à ce point communs que le lien entre ces facteurs de risque et les TMS est devenu un truisme.

Malgré cette évidence scientifique, malgré les vécus douloureux des victimes, malgré les efforts des syndicats, malgré ces législations et ce bon sens commun, les effets sont là : rien ne bouge et la "pandémie" * de TMS se développe ! Où est l'erreur ?

Dans le non respect de législations qui s'apparentent dès lors à des vœux bien trop pieux ? Sans nul doute, mais elle provient aussi du fait que les TMS sont considérés comme inéluctables car ils font partie du métier et de notre nature de "bipède instable sur ses deux pieds" voué dès lors, comme 80 % de ses congénères, à au moins un épisode lombalgique au cours de son existence.

Incontestablement, ces TMS sont aussi liés aux modes d'organisation du travail qui, au-delà des facteurs biomécaniques, induisent des tensions musculaires là où pourtant le travail n'est ni lourd ni répétitif à outrance. Ils sont donc liés aux autres charges cognitives, sensorielles et

* Bien qu'il n'y ait pas d'agent pathogène des TMS au sens habituel, nous avons choisi d'utiliser le terme **pandémie** car certains facteurs de risque agissent comme des agents pathogènes bien identifiés pour, de manière constante et largement documentée, concourir à l'apparition des TMS.

psychosociales qui, restreignant les marges de manœuvre, provoquent du fait de leur nature stressogène le déclenchement de médiateurs chimiques, de tensions musculaires, vasculaires et nerveuses. Ces tensions à leur tour se manifestent par des “points” dans le dos, aux omoplates, etc.

Ces TMS reflètent les modifications de notre mode de vie qui fait travailler de manière intense de petits groupes locomoteurs alors que le reste du corps est quasiment au repos. Corps qui n’a plus que rarement la chance de s’activer tant le monde est mécanisé, automatisé et tant il distribue ses ressources à domicile au moyen “d’ingénieuses toiles” : l’effort physique en mode ludique (marche, sport ou activité physique) n’a plus sa place dans ce monde-là qui, en outre, ne respecte plus les alternances saisonnières et nyctémérales pourtant si indispensables à la restauration du corps comme de l’esprit.

Jusqu’à présent, la société européenne, ses représentants, la communauté des travailleurs, comme celle des employeurs, ont largement échoué en matière de prévention des TMS. Les choses se passent comme en matière d’altération des conditions climatiques où l’on réalise aujourd’hui seulement l’importance des impacts. Il y a surchauffe des appareils locomoteurs : il est urgent d’y prendre garde et de tout remettre à plat pour concevoir dans la durée de nouvelles approches plus imaginatives du travail humain. Approches qui tiennent compte de la valeur intrinsèque du capital humain pour lequel se battent les syndicats, de la nécessité d’y veiller comme on le ferait à l’égard d’une machine extraordinairement sophistiquée, compliquée et délicate. Le respect, l’éthique et l’imagination doivent sous-tendre cette réflexion sans laquelle beaucoup d’acquis de notre société pourraient être remis en question faute de “combattants” encore capables d’agir ou voulant tout simplement le faire parce qu’ils savent pertinemment bien que ce qui leur est offert est en total déséquilibre avec les développements techniques et économiques du moment.

Marc Sapir

Directeur du département
Santé et Sécurité de l’ETUI-REHS